REVUE MAGHREBINE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION,
N° 23, 2014

Retombées et enjeux de l'accès aux Archives audiovisuelles relatives au printemps arabe

Badr El Hail, Boubker Sbihi, Imad Belghit, Gouarti Rachid

Ecole des Sciences de l'Information (ESI), Rabat, Maroc

Résumé

Ignorer notre histoire c'est se condamner à revivre en permanence nos fautes passées dans notre présent et futur. Mais, d'un autre côté, prendre appui sur une fausse conception de notre histoire revient à injecter dans notre futur les germes de sa propre faillite et destruction, notamment, culturelle, sociale et politique. Aussi, l'idée de la capitalisation de notre histoire véridique et fiable se révèle être, aujourd'hui, un enjeu majeur. C'est à ce niveau, justement, que les Archives prennent toute leur importance, notamment, quand il s'agit des archives audio visuelles. De fait, comme pièces ayant, souvent, un fort impact psychologique et une valeur probatoire documentant les faits de façon objective, traçable et presque réelle, les archives audio visuelles facilitent la reconfiguration des pièces du puzzle d'une histoire vraie et authentique.

Aussi, considérant que les idéaux de la révolution arabe doivent être intégrés dans la conscience collective. Nous supposons que ce sont les archives, notamment audio visuelles, qui permettraient de rappeler les vies, l'ancre et les voix qui ont été sacrifiés pour la construction du nouvel Etat arabe et, in fine, à donner un autre contenu au construit du citoyen arabe. C'est dans ce sens que s'inscrit la présente communication organisée en trois parties, allant de l'explicitation du lien entre la construction de sens et la mémoire à la définition du rôle des archives audiovisuelles dans la construction de l'Etat moderne répondant aux exigences de la

nouvelle identité arabe, en passant par le rapport qu'entretiennent les archives audiovisuelles avec la mémoire.

I- Mémoire collective, construction de sens et Archives

Aborder la thématique des archives audiovisuelles et de leur rôle prégnant comme supports de conservation de la mémoire historique sous l'angle de l'interdisciplinarité (sciences cognitives, histoire, sociologie, sciences de l'information et de la communication...) permet d'accompagner et d'approfondir la réflexion sur la notion de mémoire collective.

En réalité, la diversité des acteurs, processus et outils place les archives audiovisuelles au cœur des nouvelles dynamiques de construction des faits historiques, eu égard à leur impact direct sur la construction du sens collectif. C'est ce qui explique l'importance que revêt actuellement la notion de mémoire qui renvoie à la question du souvenir et de transmission des représentations sociales (individuelles et collectives) dans un contexte marqué par de fortes mutations sociales et politiques, par le bouleversement de certains régimes, et par le déplacement des processus de construction du sens collectif, fonction du renouvellement des générations et de l'évolution du contexte technologique, ayant un impact direct sur les comportement d'accès et d'usage des faits.

Il est central de rappeler, à ce niveau, le rôle de la mémoire dans la représentation personnelle des choses, comme en témoigne les propos du sociologue français Maurice Halbwachs (1877-1945) : « Il n'y a pas, dans la mémoire, de vide absolu, c'est-à-dire des régions de notre passé à ce point sorties de notre mémoire que toute image qu'on y projette ne peut s'accrocher à aucun élément du souvenir […]. On n'oublie rien. »1Aussi polysémique qu'elle soit, la notion de mémoire recouvre donc toutes les formes de notre interprétation des informations sur le passé, notamment lorsque nous voulons appréhender les événements présents et futurs.

La mémoire collective, quant à elle, est plus univoque dans sa définition. Aussi, notre mémoire, faut-il le rappeler, est sans cesse soutenue par un assortiment de souvenirs, de réflexes et de

---

[1]Halbwachs,Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, (éd. Princ. 1925).

sentiments (biais psychologiques) qui constituent ce que nous appelons communément la mémoire collective. Une mémoire partagée par un groupe, une nation ou un regroupement de pays et constitue, de ce fait, une identité collective et traduit l'inscription dans l'Histoire du groupe concerné. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'intègre la réflexion de Pierre Nora, pour qui la mémoire est synonyme de la gestion du passé dans le présent : « La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants, et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations (…) la mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel »[2] . Encore faut-il souligner, que cette définition a le mérite de mettre en exergue le caractère aliénable de la mémoire, du fait de sa vulnérabilité aux biais psychologiques et aux manipulations des faits historiques, instaurant, par-là même, un lien direct entre la construction de la mémoire individuelle/collective et la propagande.

Pour Maurice Halbwachs -qui a d'ailleurs mené une large opération de réexamen, d'analyse, d'approfondissement et de critique de la pensée de Durkheim- ,la construction du sens passe à travers la mémoire collective. Ainsi, notre mémoire est structurée en partie par la société, d'où l'idée d'une mémoire collective et une pléthore de mémoires individuelles. Propos à relativiser, du moment que nous considérons la mémoire individuelle, comme l'ensemble des représentations typiquement personnelles dépendant du passé, des connaissances et des expériences de chacun. Dans cette ligne d'idée, la mémoire collective ne serait pas la somme des mémoires individuelles, mais la somme des représentations individuelles partagées entre la majorité des acteurs d'un groupement, de façon consensuelle et collectivement sélectionnées.

Par ailleurs, la temporalité sociale du collectif n'est pas conforme au temps des historiens car l'écriture de l'histoire suppose une temporalité horizontale et événementielle, alors que le travail de la mémoire collective donne une véritable épaisseur au temps et aux hommes et femmes qui y présidaient, d'où le rôle indéniable de

[2]NORA, Pierre, (sous la direction), *« Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in Les lieux de mémoires,* Paris, Gallimard, 1984.

cette deuxième option dans la conservation de la mémoire collective qui met l'accent, moins sur les usages institutionnels du passé que sur les représentations socialement partagées du passé, lesquelles engendrent les identités (individuelles/collectives) présentes.

Dans un autre registre, la construction du sens est, également, fonction de la mémoire collective qui se situe au point de rencontre de l'individu et du groupe et se définit comme une interaction entre la mémoire historique et les souvenirs de ce qui a été vécu en commun, du fait que nos souvenirs restent profondément marqués par les perceptions sociales des événements à même d'influencer notre entendement. C'est cela qui contribue à la mise en marche d'une mémoire collective que chacun enregistre et interprète séparément, mais qui relie l'individu à l'altérité et, de proche en proche, à toute l'humanité. Pierre Nora souligne d'ailleurs que « la mémoire collective est le souvenir ou l'ensemble des souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de laquelle le passé fait partie intégrante » [3]

Nous sommes tous sinon acteurs, du moins témoins dans la construction de cette mémoire collective. L'histoire collective de la lutte pour l'égalité des races en Afrique du Sud, de la découverte de l'existence des camps de la mort après les guerres de libération, de la démolition du mur de Berlin(9 novembre 1989), de l'immolation par le feu de Bouazizi en Tunisie (17 décembre 2010)et du printemps arabe qui s'ensuit, autant d'événements marquants qui appartiennent à la mémoire collective de l'humanité et engendrent des souvenirs collectifs et partagés, à la base d'une mémoire collective qui produit des sens en construction. Il s'agit, en effet, d'une boucle d'influence dont la dynamique est perpétuellement inachevée, entre la formation de la mémoire collective et la création ou l'enrichissement des sens construits individuellement ou collectivement.

C'est à ce niveau que l'importance des archives historiques prend tout son sens. Aussi, la question de la mémoire et de sa préservation reste intrinsèque à celle de la gestion des archives. Nul n'ignore le rôle incontournable des documents/pièces d'archives et de

---

[3]NORA, Pierre, (sous la direction), *« Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in Les lieux de mémoires, op. cit.*

leur importance dans la conservation de la mémoire individuelle et collective. Véritable clef de voûte de la mémoire, les documents à valeur archivistique fournissent des informations précieuses sur les actes historiques vu leur recul temporel, ce que souligne Jean Favier pour qui les archives «sont l'ensemble de documents reçus ou constitués par une personne physique ou morale, ou par un organisme privé ou public, résultant de son activité, organisés en conséquence de celle-ci et conservés en vue d'une utilisation éventuelle » [4]

Du reste, les archives renvoient à l'ensemble des documents, à valeurs probatoire notamment, quels qu'en soient la nature, la date, la forme et le support matériel, élaborés par un organisme public ou privé, ou par une personne physique ou morale. Dans cette mouvance, nous distinguons plusieurs catégories d'archives : écrites, visuelles, sonores et audiovisuelles, ces dernières correspondant à des images en mouvement, la projection sonorisée de diapositives, les sons enregistrés sous différentes formes, les émissions de la radio et la télévision, les photographies et graphiques fixes, etc.

De sa part, Kofler Birgit, Expert de l'UNESCO, définit dans *Questions juridiques relatives aux archives audiovisuelles*, les documents audiovisuels comme :

« I. les enregistrements visuels (avec ou sans bande son), indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé, tels que les films, les projections fixes, les microfilms, les diapositives, les bandes magnétiques, les télé-enregistrements, les vidéogrammes (bande vidéo, vidéodisques), les disques laser à lecture optique ;

(a) destinés à être reçus par le public, soit par la télévision, soit par le biais d'une projection sur un écran ou par tout autre moyen ;

(b) destinés à être mis à la disposition du public ;

---

[4]FAVIER, Jean, *Les archives*, PUF, Paris, 1975, p.25

II. Les enregistrements sonores indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé, tels que les bandes magnétiques, les disques, les bandes sons d'enregistrements audiovisuels, les disques laser à lecture optique ;

(a) destinés à être reçus par le public par la radiodiffusion ou par tout autre moyen ;

(b) destinés à être mis à la disposition du public. Tous ces documents sont des documents culturels ;»[5]

En effet, et en vertu du principe que la connaissance du passé, servant à éclairer la compréhension du monde, le recours aux archives audiovisuelles révèle une grande frange du patrimoine national, souvent universel, qui se manifeste au travers de la collecte, la sauvegarde, la numérisation, la restauration et la communication de ces d'archives. En effet, leur valeur patrimoniale est une authentification de l'histoire des peuples : les archives radiophoniques, télévisés, numériques, audiovisuelles de manière générale, permettent aux nations de redécouvrir des pans de leur histoire, jouant par là un rôle testimonial irrévocable, prégnant dans la construction de la mémoire collective et déterminant en grande partie les sens construits individuellement et collectivement à l'égard des faits historiques et sociaux. Il n'en demeure pas moins que les nouveaux comportements d'accès et de diffusion de l'information grâce au TIC, en l'occurrence Internet, nécessite d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur les modes et comportements d'usage des Archives, précisément audio visuelles, surtout lorsque nous prenons en ligne de compte les retombées politiques et socio-économiques qui lui sont inhérentes.

II-Des archives audiovisuelles à valeur historique (politique) à l'ère du numérique

Les archives, ainsi que leur gestion et usage, sont soumises à des lois nationales et des recommandations internationales, notons à ce stade que nous nous basons principalement sur les textes et références français, puisqu'ils offrent la principale source d'inspiration du législateur maghrébin, en

[5]Kofler, Birgit, *Questions juridiques relatives aux archives audiovisuelles*, Programme générale d'information et UNISIST, UNESCO, Paris, 1991, p.10

l'occurrence marocain. L'ISO par exemple définit *les documents d'archives comme étant «l'information créée, reçue, et maintenue comme preuve, par une organisation ou une personne, en cas de poursuites judiciaires, par obligation légale ou à des fins de conduite des affaires ».*[6] La loi française présentée dans le code du patrimoine quant à elle définit les archives d'une manière générale comme étant *« l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »*[7](code du patrimoine , article L211). Elle ne présente pas par conséquent une définition claire des archives historiques. Chronologiquement, lors du cycle de vie d'une archive selon la théorie des trois âges, une archive passe de l'état actif, archive courante, par un état semi-actif ou intermédiaire ou elle est peu utilisée, avant de devenir historique. Par la suite, il faudrait décider de son sort qui sera ou bien sa conservation, en y assurant un droit d'accès limitatif ou public, ou sa destruction après expiration des délais envisagés dans le calendrier de conservation. Par exemple, la commission européenne spécifie que les archives peuvent être rendus publiques 30 ans après leur production s'ils ne comportent pas des informations privée[8].

La loi française en revanche ne spécifie pas période d'étape transitoire entre l'état courant et historique de l'archive et se contente de préciser que les archives courantes deviennent des archives historiques dès l'expiration de leur période d'utilisation courante après une phase de sélection issue d'un tri[9].Selon Marie-Anne Chabin, les archives historiques sont des *« Documents qui constituent les sources originales de la connaissance du passé d'une institution, d'une entreprise, d'une famille ou d'une personne ».*[10] Une fois la décision prise par les responsables quant à la conservation d'une archive, vu l'importance historique et patrimoniale qu'elle présente, elle est systématiquement considérée

[6] Analyse de la norme ISO 15489 au regard des pratiques archivistiques françaises, AAF-ADBS Records management , 2005

[7] code du patrimoine , article L211

[8] Commission européenne, Archives historiques, http://ec.europa.eu/historical_archives/index_fr.htm, Consulté le 02/10/2013

[9] Loi française sur les archives, http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/lois/, Consulté le 02/10/2013

[10] Marie-Anne Chabin,glossairedel'archivage, 2010, http://www.archive17.fr/index.php/l-archivage-pour-les-nuls/nouveau-glossaire-de-l-archivage.html, Consulté le 02/10/2013

comme une archive définitive ou historique qui nécessite une conservation spécifique selon le type du support sur lequel elle devrait être stockée.

Aussi, en rapport avec ce que nous avons vu, plus haut, les archives historiques se présentent comme une mémoire du patrimoine pouvant documenter une époque donnée, gérées de façon normalisée ou du moins standardisée et conservées principalement dans des centres d'archives, des bibliothèques et des musées (dimension institutionnelle) sur des supports spécifiques de diffusion et de conservation (dimension formelle et technologique).

Faut-il préciser à ce niveau que la dimension technologique, prend de plus en plus le dessus en ce qui concerne la gestion des archives, en l'occurrence audiovisuelles. Avec le développement rapide des technologies de l'information et de la communication, les pratiques de traitement, de conservation et de diffusion des archives, notamment audiovisuelles, modifiant par-là les comportements d'accès et d'usage de ces archives. Rappelons que les Archives audiovisuelles englobent nativement ou après conversion des documents sonores et vidéo et ont pour objectif de collecter, conserver, analyser, communiquer et valoriser des informations audiovisuelles, permettant d'enrichir les constructions cognitives de celui qui en fait usage, avec des connaissances supposées être véridiques et/ou réelles. Les archives historiques audiovisuelles, de leur côté, ont une valeur historique et patrimoniale ayant fait l'objet d'efforts plus au moyens accentués dans le sens de l'optimisation de leur gestion (point de vue institutionnel) et de leur accès (point de vue utilisateur). Ainsi, la conservation des archives audiovisuelles est passée historiquement par deux grandes périodes allant du stockage dans des supports magnétiques et versant dans l'univers du numérique. En effet, les supports de stockages numériques garantissent une qualité stable des informations conservées et assurent leur intégrité à travers des disques et bandes optiques non réinscriptibles et réinscriptibles de types CD, DVD, blue-ray,…Aussi, les TIC permettent aujourd'hui d'éviter les risques de détérioration des archives audiovisuelles tout en augmentant la puissance de stockage, et la rapidité leur diffusion avec un moindre risque d'aliénation de l'information rendue maîtrisable aves les possibilités de dépistage des modifications éventuelles avec l'usage.

Par ailleurs, avec l'évolution des supports numériques et avec la possibilité de migration des supports magnétiques des archives

audiovisuelles vers le numérique avec les zéro pertes d'information, l'exigence de conservation à long terme, de cette catégorie des archives, fait aujourd'hui surface. Dans cette perspective, Françoise Banat-Berger et Claude Huc recommandent l'utilisation du numérique et de passer par des étapes de rafraîchissement ,duplication, ré-empaquetage et migration des supports et des format afin de garantir la pérennité des archives pendant l'étape de leur archivage. Il propose par la suite d'utiliser un logiciel de gestion des archives pour garantir la phase d'émulation et de diffusion des archives soit en local sur intranet ou internet et en multilingues.

Dans un autre registre, et en rapport aces la logique de diffusion et le glissement des comportements d'accès, conditionnés par le développement technologique, il est opportun de noter qu'avec la large utilisation du réseau internet[11], notamment par les jeunes, constituant la majeure partie de la population arabe[12], et la démocratisation de l'accès à l'information par la majorité des pays y compris ceux en développement, une large visibilité et diffusion d'un nombre d'archives audiovisuelles est assurée auprès du grand public, à l'échelle nationale et internationale. En effet, le web participatif 2.0, comme exemple, offre à tout individu, dans son espace virtuel, la possibilité de créer, corriger et publier des contenus collaboratifs de tout type et plus spécialement des contenus multimédias. Ainsi, cet espace, vu la facilité et la simplicité de son utilisation et de la force technique qu'il permet, se révèle de jour en jour, le moyen idéale pour diffuser des archives, pouvant notamment documenter notre histoire.

Nous remarquons cela, surtout au niveau des réseaux sociaux souvent utilisés et adoptés par une large population au niveau des jeunes. Nous pouvons remarquer cela également lorsque nous nous pointons sur youtube. En effet, toute personne, sur cet espace, peut créer, classer, stocker et diffuser des archives audiovisuelles en streaming quelques soit leur nature. Nous pouvons donc voir clairement que nous assistons à une mutation dans le mode de gestion des archives audiovisuelles, à valeur historique incluses. Autrement, la dimension institutionnelle de la gestion de ces types

[11]En 2011, nous pourrions dénombrer 40 à 45 millions d'internautes dans les pays arabes, sur une population de 351 millions d'habitants

[12] 50% des habitants du Yémen, d'Oman, d'Arabie Saoudite, de Jordanie, du Maroc et d'Egypte ont moins de 25 ans. Statistiques de 2011

d'archives tend à s'estomper devant la dimension privée (individus, groupes non officiels). La logique d'organisation et de diffusion de ces archives, se trouve par là-même modifiée. De fait, à la structure logique des réservoirs institutionnels des archives audiovisuelles, vient se substituer une logique chaotique d'éclatement, d'autant plus accentuée par la vitesse de diffusion, l'appropriation individuelle de l'archive audiovisuelle et le manque de maîtrise sur les usages (de bonne ou mauvaise foi) des archives audiovisuelles, à valeur historique, politique en l'occurrence. Il serait, d'ailleurs, intéressant, de comprendre le rôle des archives audiovisuelles dans le processus de préconception de l'Etat moderne arabe, à la lumière de cette nouvelle réalité que nous venons de décrire.

III- Rôle de l'accès aux archives audiovisuelles à valeur historique (politique) à l'ère du printemps arabe

Mettons en rapport ce que nous avons vu, plus haut, quant au rôle des archives audiovisuelles dans la construction du sens individuel et collectif (relatif à l'interprétation du passé et l'enrichissement de notre conception du présent et du futur) avec l'accès facile et rapide que permettent les TIC à ces types d'archives, documentant notamment des événements à valeur historique (politique) indéniable, ne nous sommes pas en droit de s'interroger sur le rôle de l'accès, démocratisé avec les TIC, aux archives audiovisuelles documentant des événements, tels que ceux du printemps arabe, dans la création d'une nouvelle identité arabe ?

En effet, la question de l'accès aux archives audiovisuelles du printemps arabe, n'est pas anodine. Ces archives ne revêtent pas une dimension exclusivement descriptive, du fait qu'elles poussent également les utilisateurs de ces archives à former leurs positions par rapport aux événements décrites. Aussi, il va sans dire que les citoyens du monde, arabe en l'occurrence, n'ont pas tous vécu l'oppression que connaissaient certains pays. C'est à travers l'accès aux archives circulant sur le web, notamment les réseaux sociaux, que ces individus ont pu construire leurs idées et opinions par rapports au comportement des gouvernements passés. C'est cette création de sens, basée sur l'accès à des archives supposées véridiques, qui confère une légitimité aux positions adoptées, qu'elles soient pour ou contre.

Ce constat est d'autant plus vrai que le web, stockant une masse importante d'archives audiovisuelles relatives au printemps arabe, et les réseaux sociaux, assurant une diffusion massive et rapide de ces archives, ont été d'une force de mobilisation insurrectionnelle incommensurable. Ainsi, il serait intéressant de noter que le rôle important des TIC ne se situe pas au niveau la création de sens, inhérente à l'interprétation individuelle des archives audiovisuelles consultées, mais dans la rapidité de la formation du sens collectif par rapport à un évènement donné. En réalité, ces archives pouvaient bien être consultées et partagées entre les membres d'un groupe, mais cela n'aurait pu aboutir qu'à l'insurrection d'un groupe restreint de personnes, sans assoir cet acte sur une légitimité tirée d'un sens et conscience partagés (sur une échelle dépassant les limites territoriales) de l'oppression et de l'injustice vécue par un peuple sur un territoire donné. Notamment, si nous prenons en ligne de considération la politique obscurantiste pratiquée par les anciens régimes sur les différents medias traditionnels (télévision et stations radios).

Ainsi, les réseaux sociaux en l'occurrence, ont permis une diffusion massive des archives audiovisuelles relatives aux actes de répression exercés par les anciens régimes. Ce qui a conduit à la cristallisation rapide de l'opinion citoyenne mondiale autour de l'insurrection populaire située. Par là même, les autres gouvernements arabes se sont vus pliés devant la force de cette cristallisation, porteuse de menaces pour leur stabilité, dont la principale caractéristique est la rapidité de formation du sens collectif, axée sur les TIC. Rapidité, qui prend à contre pieds les efforts d'influence de l'opinion populaire, du moment que le processus politique conventionnel de conditionnement de la population ne s'inscrit plus dans la même temporalité de la formation de l'opinion populaire, désormais, fonction de la vitesse et de l'échelle de diffusion que permet le web.

Il serait également intéressant de lié, à ce stade, l'accès à ces archives audiovisuelles à l'effet de contagion du mouvement du printemps arabe. En effet, nous avons tous vu les vidéos et photos documentant les actes de violence exercés à l'encontre des jeunes tunisiens durant le mouvement d'insurrection faisant suite à l'immolation de Bouazizi. Cela, n'a pas seulement mené au soutien presque universelle de la révolution tunisienne, mais, également, à catalyser un processus d'identification à ce peuple opprimé en phase de réinvention. Sachant que les régimes politiques arabes se calquent presque les uns sur les autres avec quelques différences près, les peuples arabes ont pu s'identifier à l'idée du *possible*. Les tunisiens se battent pour leur liberté et ils l'ont gagné au prix de leurs vies et leur sang, pourquoi pas nous ? Encore une

fois, nous pouvons valoriser à ce niveau la puissance de l'accès aux archives audiovisuelles. De fait, cet accès rapide et à large échelle n'a pas seulement accéléré le processus de formation du sens collectif, mais il a également opéré un changement de comportements des citoyens arabes. *D'un peuple noyé dans le culte de l'allégeance et la peur un nouveau comportement émerge ! Celui de la défense de la liberté et des valeurs démocratiques.*

Ce changement de comportement populaire n'a pas été, par ailleurs, sans importance pour les gouvernements en place. Certains, comme au Maroc, ont adopté une stratégie proactive, en avançant un projet de réforme constitutionnelle. D'autres, comme en Egypte, Oman et Syrie ont privilégié de continuer de gouverner dans la tyrannie. Ceci pour dire que l'accès aux archives audiovisuelles documentant le printemps arabe a participé à la formation d'un sens collectif se répercutant directement sur les comportements des peuples arabes, provocant, ainsi, un changement dans le mode de gouvernement des Etats arabes. A ce niveau, s'interroger sur le rôle de l'accès à ces archives dans la création d'une nouvelle identité arabe, trouve son plein sens.

Aussi, nous pouvons dire que, effectivement, nous assistons à une phase de construction d'une nouvelle identité arabe. En effet, les peuples arabes adoptent aujourd'hui une autre attitude par rapport au politique et à l'exercice politique ! Le peuple arabe aspire désormais à la liberté et à l'épanouissement et nous avons vu que ces comportements sont intimement rattachées à l'évolution des constructions collectives, elles-mêmes, fonction de la rapidité de diffusion et de la nature des informations alimentant et influençant les représentations individuelles et collectives. Ce qui octroie un rôle central aux archives audiovisuelles dans la formation de cette nouvelle identité arabe, en tant que source principale d'information à valeur historique (politique).

Toutefois, si l'accès rapide et élargie à ces archives audiovisuelles a joué un rôle central supportant la mouvance du printemps arabe, il n'en demeure pas moins que ce rôle reste toujours d'une importance cruciale dans l'accompagnement des mutations post printemps arabe. Bien entendu, l'opinion mondiale suit toujours l'évolution des événements dans ces Etats en plein processus de réinvention, en grande partie, en s'appuyant sur les archives, notamment audiovisuelles. Ces dernières, du fait de leur puissance d'influence sur l'opinion publique (mondiale), deviennent dès lors un instrument politique à double tranchant. Dans le sens où si ces archives peuvent, aussi bien, documenter les avancées et les changements positifs que la persistance des pratiques d'oppression

héritées des anciens régimes. Ce qui n'est pas sans répercussions sur la stabilité des nouveaux gouvernements en charge de la construction d'un Etat moderne répondant aux exigences de la nouvelle identité arabe.

A ce titre, il y a un grand risque que les archives audiovisuelles puissent devenir des instruments de propagande, contrecarrant le processus démocratique qui cherche toujours ses repères dans un environnement hérité du passé et de plus, toujours instable. Aussi, il est clair que le printemps arabe a bousculé certains enjeux et équilibres géostratégiques, notamment d'ordre économique, assurés par les anciens régimes, souvent au dépend des aspirations de leurs peuples. Les nouveaux régimes issus de la mouvance populaire, de ce fait, présentent une menace potentielle pour les équilibres et intérêts politiques préétablis et peuvent, certainement, devenir l'objet d'une stratégie de sabotage politique à travers l'influence de l'opinion populaire en s'appuyant en grande partie sur les archives audiovisuelles, à fort impact psychologique.

Cette supposition n'est pas de l'ordre de l'illusion ou du scepticisme maladif. Ainsi, un journal espagnol a publié dernièrement un article diffamatoire, faisant état d'atrocités, supposées être commises par le Maroc dans la région du sahara en instrumentalisant une photo documentant un meurtre atroce perpétré au quartier yakoub el mansour à Rabat. De fait, ces pratiques, certes immorales, font partie du jeu de la politique internationale. D'où la nécessité de garder une certaine maîtrise sur la circulation, sur le Web, des archives audiovisuelles relatives à ces pays en construction. Nous parlons, à ce niveau de maîtrise, comme outil de contre propagande, et non pas de contrôle, comme instrument de propagande.

Aussi, la rapidité de circulation de ces archives audiovisuelles sur le Web ne constitue nullement un problème, au contraire, elle plaide en faveur de la transparence, principal levier du processus démocratique qui se met en place. C'est plutôt la logique d'éclatement de ces archives sur le web, jumelée à l'impossibilité de vérifier leurs sources ou leur véracité qui pose un réel problème. En effet, ce n'est pas normal que des archives audiovisuelles, documentant certains actes barbares des anciens régimes, puissent circuler sur le web au nom des nouveaux gouvernements. *Aujourd'hui, la maîtrise des archives audiovisuelles circulant sur le web est d'un intérêt stratégique !*

C'est dans cette perspective que la mise en place d'un système arabe d'identification des archives audiovisuelles à valeur historique (politique en l'occurrence) et la création d'une agence nationale de gouvernance de ce type d'archives, au niveau de chaque pays arabe, se révèlent, à notre

humble avis, d'une importance capitale. Le système arabe d'indentification, prendrait en charge l'élaboration et la mise à jour d'une norme précisant les modalités d'identification et de traitement des archives audiovisuelles à caractère historique (politique), comme nous pouvons le voir sur la *figure1*. Ainsi, aucune archive audiovisuelle, relative à un pays arabe, ne devrait circuler sur le web sans avoir un numéro de référence permettant d'accéder à sa description auprès des agences nationales de gouvernance des archives audiovisuelles.

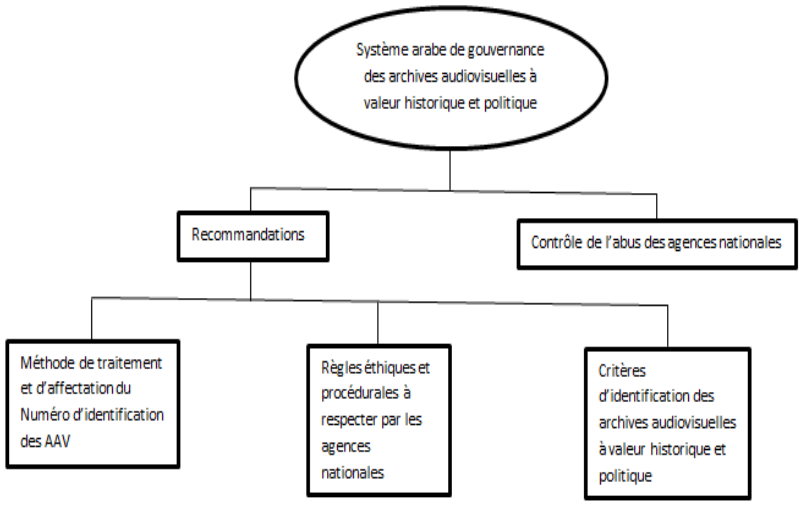

Figure 1 : Rôle du système arabe de gouvernance des archives audiovisuelles à valeur historique et politique

Aussi, comme nous pouvons le voire sur la *figure 1*, en plus de la formulation des recommandations cadrant le travail des agences nationales (normes d'identification, de collecte, de traitement et de diffusion des archives audiovisuelles), ledit système arabe devrait, également veiller au contrôle des abus des agences nationales, au niveau de la falsification ou de l'aliénation des archives audiovisuelles.

Dans la même ligne d'idées, nous proposons que ces agences puissent réaliser trois missions :1- assurer une surveillance permanente du web pour identifier les archives audiovisuelles à valeur historique (politique) pour le pays, 2- Traiter ces archives en leur affectant un numéro d'identification pointant sur la fiche descriptive relative à chaque pièce d'archive ainsi que son contexte(description des évènements documentés, la date, etc.), 3- assurer une nouvelle approche de diffusion des archives s'appuyant sur la force du Web, plus précisément, au niveau des réseaux sociaux. La *figure 2*, illustre bien ce processus.

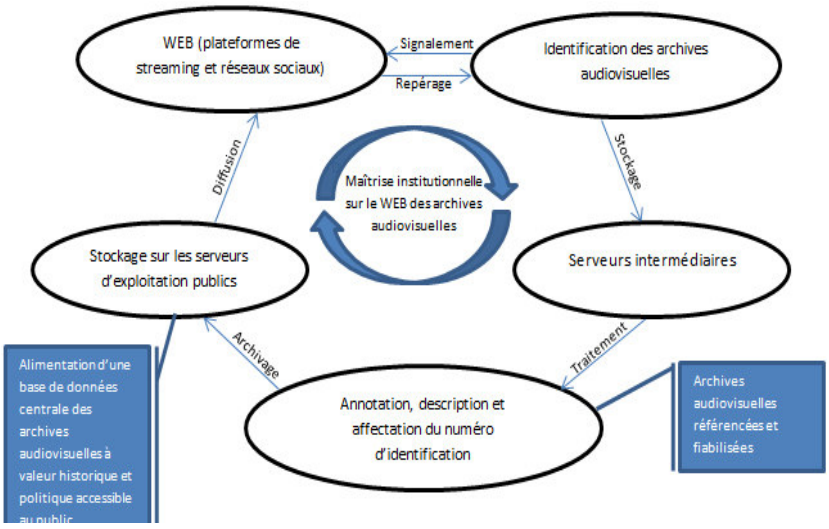

Figure 2 : Rôle des agences de gouvernance des archives audiovisuelles à valeur historique et politiques

Le but des agences nationales n'étant pas de supprimer les archives audiovisuelles présentes sur le web, même si elles sont décrites de façon erronée. En effet, d'une part, il n'est pas facile d'arrêter la diffusion de cette vidéo sur tout le Web et de l'autre, nous croyons fermement à la liberté d'expression, qui demeure un droit universel pour lequel le peuple arabe a sacrifié sang et enfants. Le travail des agences nationales étant limité à l'annotation des archives audiovisuelles, identifiées comme erronées, en insérant un lieu pointant vers l'archives traitée, référencée et consultable aussi bien à partir des serveurs locaux des agences qu'à travers les réseaux sociaux et les sites de streaming (une page facebook par exemple ou une bibliothèque sur youtube).

Aussi, ce système arabe imbriqué aux agences nationales permettrait de réduire le risque par rapport à l'aliénation de l'usage des archives audiovisuelles et par voie de conséquence, participer à stabiliser le contexte de l'exercice des nouveaux gouvernements, fonction de la relative constance de l'opinion publique, elle-même, largement dépendante des biais psychologiques très volatils agissant sur la mémoire largement influençable, comme nous l'avons cité plus haut.

Ceci dit, le rôle des archives audiovisuelles dans la préconception du rapport de l'Etat arabe moderne avec à la nouvelle identité du citoyen arabe, plus libre et moins dilué dans la superstructure, demeure central et devrait mettre au centre de perspective des recherches la question de

l'accès à ces archives et de leurs flux de diffusion. Le but étant de veiller à ce que ces archives audiovisuelles soient l'alliées du processus démocratique supportant la nouvelle identité arabe. Ce travail se veut ainsi comme objectif de décliner quelques pistes de recherche, que nous espérons voir détailler dans d'autres travaux ultérieurs.

Références

[1] : Analyse de la norme ISO 15489 au regard des pratiques archivistiques françaises, AAF-ADBS Records management , 2005

[2] : Chabin Marie-Anne, glossaire de l'archivage, 2010, http://www.archive17.fr/index.php/l-archivage-pour-les-nuls/nouveau-glossaire-de-l-archivage.html, Consulté le 02/10/2013

[3] : Code du patrimoine, article L211, http://www.legifrance.gouv.fr/ , Consulté le 02/10/2013

[4] : Commission européenne, Archives historiques, http://ec.europa.eu/historical_archives/index_fr.htm , Consulté le 14/04/2013

[5] : Favier Jean, *Les archives*, PUF, Paris, 1975, p.25

[6] : Halbwachs,Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, (éd. Princ. 1925).

[7] : Kofler, Birgit, *Questions juridiques relatives aux archives audiovisuelles*, Programme générale d'information et UNISIST, UNESCO, Paris, 1991, p.10

[8] : Loi française sur les archives, http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/lois/ , Consulté le 22/05/2013

[9] : Nora Pierre *« Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in Les lieux de mémoires,* Paris, Gallimard, 1984.